

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 19 septembre 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Dominique PETITJEAN, Julie GIRARD, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Patrice BOUTHORS, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Laurent DEMOLIS, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Hélène LEVA, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE

Procurations

M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET
 Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Laurence PILLONEL
 Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
 Mme Julie GIRARD a reçu procuration de Mme Josette CHAMBOUX
 M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Italo GARD
 Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Hélène LEVA
 Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE
 M. Jean-Marc LHERMET a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel FAVRE

Nombre de conseillers : 27

En exercice	:	27	Pour	:	21
Présents	:	19	Contre	:	/
Votants	:	27	Abstention	:	6

7.1. BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2025/01

Madame le Maire,

RAPPELLE que la décision modificative est un acte budgétaire qui permet d'inscrire des propositions nouvelles de crédits en dépenses et en recettes mais également de constater comptablement la non-réalisation de certaines opérations.

Vu l'article L. 2121-29, 1er alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2025_012 du 21 mars 2025 relative au vote du budget primitif du budget principal 2025,

Vu la délibération n° 2025_033 du 25 avril 2025 relative au vote du budget supplémentaire du budget principal 2025,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits en fonctionnement et en investissement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2025 qui s'équilibre comme suit :

.../...

Section de fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
011 – Charges à caractère général	178 283,74 €	75 – Autres produits de gestion courante	186 917,74 €
014 – Atténuation de produits	8 634,00 €		
023 – Virement à la section d'amortissement	-70 000,00 €		
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 000,00 €		
TOTAL	186 917,74 €	TOTAL	186 917,74 €

Section d'investissement			
DEPENSES		RECETTES	
OP 30 – Place de la Fruitière	60 000,00 €	10 – Dotations, fonds divers et réserves	-57 764,98 €
OP 49 – Centre technique municipal	-20 000,00 €	13 – Subventions d'investissement	216 111 €
OP 70 – Aire de loisirs	40 000,00 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	-857 473,06 €
OP 83 – Sécurité routière chemin des Cornettes	20 000,00 €	021 – Virement de la section de fonctionnement	-70 000,00 €
OP 87 – Bâtiment douanes	1 000,00 €	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 000,00 €
OP 97 – Sécurité routière route des Gravannes	25 000,00 €		
OP 103 – Voirie	-83 967,04 €		
OP 104 – Budget participatif	-40 000,00 €		
OP 107 – Extension périscolaire	100 000,00 €		
OP 112 – Espace jeunes	9 000,00 €		
OP 118 – Ombrières photovoltaïques	-910 160,00 €		
OP 120 – Maison de santé	100 000,00 €		
TOTAL	-699 127,04 €	TOTAL	-699 127,04 €

PRECISE que le budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et des opérations d'équipement pour la section d'investissement.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD



30 SEP. 2025

30 SEP. 2025

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 26 septembre 2025

Le Maire – Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance – Daniel FAVRE